

# M A A M E C



# BAPE – FILIÈRE URANIFÈRE

LE GISEMENT DE TERRES RARES LOURDES  
KIPAWA AU TÉMISCAMINGUE

UN PROJET MINIER D'AVENIR POUR LA RÉGION  
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET LE QUÉBEC



Québec  
27 Novembre 2014

# MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

- Cette présentation comporte des « énoncés prospectifs ». Les énoncés prospectifs comprennent certains risques et incertitudes, et il n'y a aucune garantie que ces énoncés s'avéreront vrais. Par conséquent, les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de façon importante de ceux anticipés dans ces énoncés. Les renseignements prospectifs qui figurent dans les présentes sont donnés en date de la présente présentation et Matamec n'assume aucune obligation de les mettre à jour, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, de faits ou de résultats futurs ou pour toute autre raison, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

# APERÇU\*

L'objectif de notre mémoire et de notre présentation est d'établir certains faits:

- Les projets de terres rares ne font pas partie de la filière uranifère étant définie comme l'exploration et l'exploitation de l'uranium. (Divex, p.i).
- La concentration en uranium du gisement de terres rares Kipawa est faible, soit 33 parties par million (ppm) (p.7).
- Le gisement de terres rares Kipawa présente des matières radioactives naturelles qui sont assujetties aux lignes directrices de Santé Canada (pp.19-20).
- Quand l'étude d'impact social et environnemental sera complétée, le projet minier de terre rares Kipawa fera l'objet de son propre BAPE (pp.16-17).

\* À moins d'exception, les pages citées indiquent la ou les pages référence (s) de notre mémoire

# RAPPORT DIVEX: IMPRÉCISIONS

- Production d'uranium dans le monde (p.20):
  - 94% de sources primaires
  - 6% de coproduits de mines d'or, de cuivre et autres métaux
  - Aucune mine de phosphore ou de terres rares ne produit de l'uranium, contrairement au résumé (p.iv) et sommaire du chapitre 3 (p.38) de Divex
- Demande en uranium dans le monde (pp.20-21)
  - À moyen terme, les ressources identifiées et les gisements en cours de développement devraient y répondre sans difficulté.
- Teneur des gisements en uranium et en production dans le monde
  - Moyenne: 2 000 ppm
    - « Le Canada compte sur les plus importants dépôts d'uranium à forte teneur au monde, dont la teneur en uranium peut atteindre jusqu'à 20%, ce qui est 100 fois supérieur à la moyenne mondiale. »
      - Source: <http://www.rncan.gc.ca/energie/uranium-nucleaire/7696>
    - Exception: la mine Rössing en Namibie avec 300 ppm (p.7)
- Teneur en uranium du gisement Kipawa (pp.9 et 11)
  - Teneur moyenne du gisement Kipawa de **33 ppm** et non pas de 62 ppm (Divex, p. 68)

# FAITS SAILLANTS DU PROJET KIPAWA

- La gestion de la radioactivité fera partie intégrante du système de gestion de l'environnement et de la santé et sécurité des personnes (p.19).
- La directive 019 du Québec s'applique à l'exploitation minière des terres rares comme à tout autre projet minier (p.15).
- Les lignes directrices de Santé Canada s'appliquent pour la gestion des matières radioactives naturelles (p.19).
- Le processus d'évaluation environnementale du Québec et la revue du BAPE s'appliquent à tous les projets de terres rares (p.16).
- La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale s'applique aux projets de terres rares (p.17).

# GISEMENT KIPAWA: DONNÉES FIABLES

- Teneur moyenne en uranium: 33 ppm (p.11)
- SGS Geostat: l'évaluation du contenu en U de l'étude de faisabilité est raisonnable, fondée et fiable (p.1).

(SGS Geostat. Vérification de l'estimé d'uranium du projet Kipawa, 25 novembre 2014)

- Vue en plan du modèle en 3D (SGS Geostat, p.5)

L'image suivante montre le modèle en 3D avec des couleurs en fonction de la teneur en uranium en ppm:

Turquoise:  $0.00 < \text{UO}_2 < 1.50$

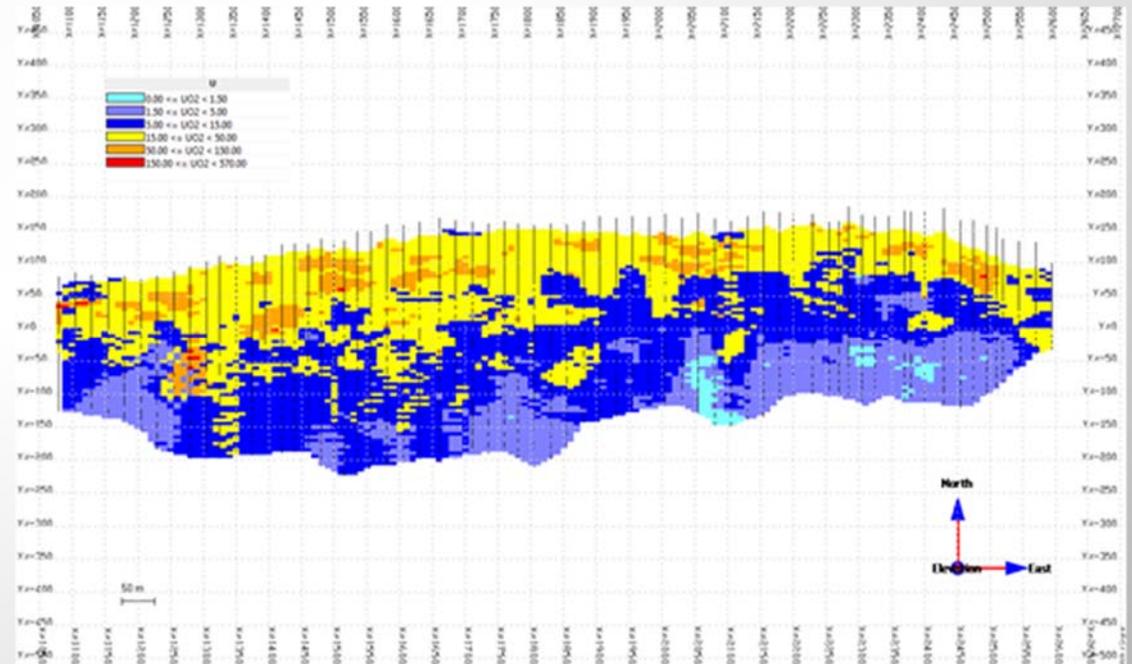
Bleu pâle:  $1.50 < \text{UO}_2 < 5.00$

Bleu foncé:  $5.00 < \text{UO}_2 < 15.00$

Jaune:  $15.00 < \text{UO}_2 < 50.00$

Orange:  $50.00 < \text{UO}_2 < 150.00$

Rouge:  $150.00 < \text{UO}_2 < 570.00$



# LA GESTION DES MATIÈRES RADIOACTIVES NATURELLES (MRN) (pp.19-20)

**Dans certains domaines, les MRN peuvent être présentes en quantités suffisantes pour transmettre des doses de rayonnement aux travailleurs ou le public. Des lignes directrices ont été élaborées (Santé Canada et Groupe de travail sur les MRN) et s'appliquent entre autres aux industries suivantes\*:**

- **Extraction et traitement des minerais:** Les MRN peuvent être libérées ou concentrées dans un cycle de procédé lors du traitement du minerai.
- **Production de pétrole et gaz :** On peut trouver des MRN dans les liquides et gaz provenant des formations géologiques contenant des hydrocarbures.
- **Recyclage des métaux :** Les matières contaminées par des MRN peuvent être redistribuées à d'autres industries entraînant la formation de nouveaux produits contaminés par des MRN.
- **Produits forestiers et production d'énergie thermique :** Les cendres minérales laissées par la combustion peuvent concentrer de petites quantités de MRN présentes naturellement dans les végétaux et le charbon.

\* Santé Canada. Lignes directrices canadiennes pour la gestion des matières radioactives naturelles. 2011, page vii et 2.

# ÉTUDES RÉALISÉES: FAISABILITÉ ET RÉFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE

- Étude de faisabilité déposée sur SEDAR en octobre 2013 (p.9).
- Étude de référence environnementale complétée en octobre 2013.
- **Toutes les données de ces études ont été communiquées depuis la signature du MOU le 6 juillet 2012 aux nombreux consultants des communautés algonquines d'EVFN et de WLFN (p.13) .**
- Pour la population environnante (p.13):

La MRC de Témiscamingue, les élus de la ville de Témiscaming et de la municipalité de Kipawa, associations, industries, communautés autochtones, résidents du Témiscamingue, etc.

l'évolution du projet a été communiquée par divers canaux d'information:

- Réunions de la Table d'harmonisation et de ses 3 comités
- Rencontres de public-cible, entrevues media, etc.

# ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL: ÉTAPES À VENIR

**L'étude d'impact environnemental et social** devrait débuter en 2015 et les données seront communiquées au fur et à mesure aux consultants de ces communautés.

- Optimisation de la connaissance de la géochimie
- Optimisation concept/design de la gestion des résidus
- Modélisation: hydrologie, hydrogéologie, bruit, effluent et qualité de l'air
- Plan final de restauration
- Description du milieu récepteur
- Analyse comparative des solutions de rechange
- Identification et évaluation des impacts sur l'environnement
- Effets cumulatifs
- Programme de surveillance et de suivi
- Gestion des risques d'accidents



# NOUVEAU PROCESSUS FÉDÉRAL

(LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (2012) (P.17)

- Loi concernant l'évaluation environnementale de certaines activités et visant à prévenir les effets environnementaux négatifs importants.
- Assure la consultation et la protection des premières nations (p.17).
- Suite à l'analyse de la description de projet: Aide financière de 189 849\$ (pp.17-18)

Première nation de Wolf Lake	50 000 \$
Première nation Eagle Village	50 000 \$
Première nation de Timiskaming	32 250 \$
Société pour vaincre la pollution	10 200 \$
MiningWatch Canada	9 826,80 \$
Organisme de bassin versant du Témiscamingue	9 447,20 \$
Association des gestionnaires de Zecs de l'Abitibi-Témiscamingue	7 425 \$
Nature Québec	10 500 \$
Association pour l'avenir des ressources témiscamiennes	10 200 \$
Total	189 849 \$



# LES ÉTAPES DU PROCESSUS FÉDÉRAL

(LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (2012))



- ✓ 31 janvier 2013, Matamec dépose un avis de projet auprès de l'ACÉE.
- ✓ 28 mars 2013, l'ACÉE assujettit le projet Kipawa à une étude d'impact environnemental (« ÉIE ») complète.
- ✓ 31 mai 2013, lignes directrices finales sont émises par l'ACÉE (p.17).
- ✓ 3 juin 2013, communiqué de l'ACÉE pour les aides financières aux organismes environnementaux (pp.17-18).
- Matamec doit déposer l'ÉIE, qui sera analysée dans un délai d'un an.
- Le processus de consultations publiques comprend 4 étapes, dont 2 restent à venir.



# PROCESSUS QUÉBÉCOIS

## (LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT)



- Projet assujetti au BAPE (P.16) (Terres rares et +2000 t/j) :
  - Dépôt de l'avis écrit au ministre décrivant la nature générale du projet en 2015.
  - Le MDDELcc établira le contenu, la nature et la portée de l'étude.
  - Préparation de l'étude d'impact environnemental et social, comprenant l'évaluation des impacts du projet sur le milieu
  - Processus du BAPE et émission de Certificat d'Autorisation
- MDDELcc exige de nombreuses informations:
  - Description détaillée du projet avec plans et devis
  - Caractérisation du milieu où se fera le projet (aspects environnementaux et sociaux)
  - D'autres informations selon les exigences de la Directive 019 (pp.15-16)

# EXEMPLE RÉCENT D'UN PROJET SOUMIS À UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE CANADIENNE:

## AVALON RARE METALS PROJET DE TERRES RARES NECHALACHO

- Projet situé en milieu nordique (sensible)
- Suite à son analyse de l'étude d'impact, le « Mackenzie Valley Environmental Review Board» (autorité, responsabilité et processus similaire au BAPE) considère que les concentrations d'U sont trop faibles pour avoir un risque pour l'environnement et les personnes.
- “The Thor Lake deposit is expected to contain **24 ppm uranium**” \*
- Méthodes d'atténuation exigées par le MVEB pour éviter et diminuer les impacts possibles.

\*Report of Environmental Assessment and Reasons for Decision EA1011-001 Avalon Rare Metals Inc. Nechalacho Rare Earth Element Project July 26,2013

# CONCLUSION

## PROJET MINIER KIPAWA: LES FAITS

- Notre projet et les autres projets de terres rares ne font pas partie de la filière uranifère.
- Les imprécisions du rapport DIVEX ont suscité des inquiétudes exagérées en associant la production d'uranium en tant que coproduits des mines de terres rares.
- Le projet Kipawa est soumis à toutes les réglementations provinciales et fédérales relative à l'environnement et à la santé. Dans ce cadre, un programme de gestion des MRN sera élaboré selon les Lignes directrices canadiennes pour la gestion des matières radioactives naturelles (MRN).
- Dans notre prochaine phase de travaux, nous allons réaliser l'étude d'impact environnemental et social.
- Le projet Kipawa est soumis au processus d'évaluation de l'ACÉE et du MDDELCC, incluant le BAPE .
- Matamec est transparente et de bonne foi.

